MES PENSÉES
ET
MA DÉCLARATION
SUR
LA RELIGION.

Par ARMAND-GASTON CAMUS, *Représentant du peuple.*

Il n'y a rien de plus précieux pour moi, dans ce monde, que la Religion ; et les calomnies qui attaqueroient la pureté de mes sentimens sur la Religion ou sur la morale, me seront toujours les plus sensibles. C'est ce qui m'a déterminé presque aussitôt que j'ai été renfermé à Maestrecht, après la trahison exercée par Dumouriez, à rédiger par écrit, dans l'intervalle du 19 au 22 avril 1793, la déclaration de mes sentimens sur la Religion. Je l'ai relue à six époques différentes, et je l'ai toujours approuvée ; mais chaque fois aussi, sans rien changer au fond, j'ai substitué, à certaines expressions, d'autres expressions qui m'ont paru plus exactes et plus propres à rendre ma pensée ; j'ai retranché quelques phrases inutiles, ajouté quelques idées. D'ailleurs la lecture réitérée de l'Écriture Sainte et de plusieurs ouvrages des Pères, m'a donné occasion

de confirmer, par des textes tirés de ces livres, les propositions que j'avois avancées. De-là il est résulté que l'original de ma Déclaration est aujourd'hui plein de surcharges et de renvois qui en rendent la lecture difficile. Je mets donc cette Déclaration au net, en lui laissant le même titre que je lui ai donné dans le principe. Il me paroît à propos aussi d'en avoir deux exemplaires plutôt qu'un seul. Je desire extrêmement que, quelqu'évènement qui arrive, elle soit connue de mes enfans et de mes amis.

J'ai été membre de *l'Assemblée constituante* (1789-1791), où quelquefois on a parlé de la Religion, souvent parlé du Clergé. J'ai été membre de *la Convention* (1792), dans laquelle un homme s'est permis de dire qu'il étoit *Athée*, et a été applaudi. (J'étois absent, en commission à Liége). Dans plusieurs circonstances, je me suis élevé contre des abus introduits sous le voile de la Religion. Des esprits superficiels, des personnes qui me connoîtroient mal, des hommes qui me jugeroient d'après leurs sentimens personnels, enfin des hommes qui parleroient contre leur conscience, pourroient supposer, d'après les faits dont je viens de donner le précis, ou que je n'ai jamais eu de Religion; ou, qu'après avoir professé la Religion Catholique avec quelqu'exactitude, je l'ai abandonnée.

Je me dois, à moi, de repousser ces calomnies. Je dois à la Religion, par reconnaissance de toutes les consolations qu'elle m'a données et qu'elle multiplie chaque jour en ma faveur, de publier mon respect pour

ses dogmes, mon attachement à son culte. Peut-être aussi, les incertitudes de quelques ames foibles se dissiperont-elles lorsqu'elles verront qu'il n'y a rien d'opposé entre la fidélité, soit à la Constitution qui avoit été arrêtée en 1791, soit à toute autre Constitution propre à une République, pourvu que les principes de la loi naturelle y soient respectés; et la fidélité à la Religion Catholique.

I. La nécessité d'une Religion suppose l'existence d'un Dieu. Je ne suis pas assez imbécille pour croire qu'il faille prouver à des êtres raisonnables l'existence de Dieu. L'impie peut contraindre sa langue à proférer qu'il n'existe pas de Dieu ; il ne se le persuadera pas à lui-même: ou bien ses facultés raisonnables seroient altérées. C'est effectivement l'état dans lequel plusieurs de mes collègues m'ont assuré qu'étoit ce *Jacob Dupont*, qui, à la tribune de la Convention, s'est déclaré *Athée.* Ils m'ont donné la cause et l'époque de sa folie: elle venoit du saisissement qu'il avoit éprouvé le 10 Août 1792, étant alors membre de l'Assemblée législative.

Si l'on a besoin de prouver l'existence de Dieu; si le sens intime ne suffit pas; si l'on est sourd au cri de la nature, on peut lire *Abadie*: les preuves les plus convaincantes de l'existence de Dieu sont rassemblées dans le premier volume de son *Traité de la Religion.*

Dira-t-on qu'il existe un Dieu, mais qu'il ne se mêle pas de nos minutieuses affaires? Il suffit de sonder la base de cette supposition pour la détruire. Notre esprit étant fort borné, les détails nous embarrassent, nous

agitent et nous fatiguent. L'homme croit que l'homme est heureux quand il est déchargé de toutes affaires ; et parce qu'il ajoute volontiers à l'idée de Dieu, imprimée dans son ame à l'instant de sa création, toutes les idées que la considération d'un bonheur humain porte successivement à son esprit, il imagine rendre service à la Divinité, de la débarrasser du fardeau des détails (1) : comme s'il pouvoit y avoir rien de pesant pour le fort par excellence, rien d'inquiétant et de difficile pour l'intelligence suprême, qui voit, veut et accomplit !

Posons donc pour premier principe : Il existe un Dieu, dont la providence s'intéresse aux choses humaines, et les gouverne.

II. Dieu doit être adoré. Toute créature tient l'être de lui. Chacune lui doit l'hommage de la reconnoissance, le respect et la soumission. Elle doit l'aimer comme son père ; se confier en lui comme dans son conservateur ; le prier comme l'auteur et le distributeur de tous les biens ; redouter sa justice inaltérable ; se jetter dans les bras de sa miséricorde, lorsqu'elle a eu le malheur de transgresser ses préceptes.

L'homme convaincu, par un sentiment intime, que son existence n'est pas bornée à la courte durée de cette vie ; convaincu encore par les idées de justice, imprimées dans son ame, que les bonnes actions ne sauroient demeurer sans récompense, ni les mauvaises rester impunies ; convaincu enfin, par son expérience journa-

(1) . . . . . . Miseret Superûm si carmina curæ,
Humanæque preces. *Statii Theb.*, *lib.* 3, *v.* 659 *et* 660.

lière, que, sur cette terre, le crime est souvent heureux et la vertu souffrante : l'homme apperçoit bientôt la nécessité d'une autre vie. Un espace sans bornes se développe à ses yeux ; il voit l'éternité, dans laquelle la récompense sera une relation intime et tranquille avec l'être souverainement parfait, la Divinité (1); et le premier degré de peine une séparation absolue de Dieu, source unique de tout bonheur.

L'idée d'une autre vie, se combinant avec celle des devoirs de la créature envers Dieu, multiplie les actes et les exercices de la Religion. On veut anticiper sur la félicité qu'on espère ; l'adoration n'a plus la rigueur d'un devoir; elle a les charmes d'un plaisir délicieux. La prière devient un entretien plein de confiance de l'ame avec Dieu. Dans les embarras de la vie, l'homme inquiet s'adresse à Dieu comme à son guide ; il a recours à lui comme à son protecteur; il se repose sur lui comme sur un ami : et quand la douleur est sur le point de l'accabler, il lève les yeux au ciel : les mêmes maux qui lui annoncent le terme de sa première vie l'approchent du moment de sa renaissance ; la tristesse d'un instant d'affliction est absorbée par la considération d'une éternité de bonheur.

Je reconnois donc pour second principe : Une Religion est nécessaire; la vraie Religion est, pour l'homme, la source de biens inexprimables.

III. Mais quelle Religion reconnoîtrai-je pour vraie,

---

(1) Ibi vacabimus et videbimus ; videbimus et amabimus ; amabimus et laudabimus. *S. August.*, *de Civit. Dei*, *lib.* 22, *cap.* 30.

et comment faire un choix entre tant de Religions diverses qui partagent les peuples ?

Par les mêmes moyens dont les hommes font usage en ce qui concerne leurs affaires les plus importantes. Ainsi ces moyens seront de différens genres. Il est telles personnes qui, dans leurs affaires majeures, dans celles où le desir qu'elles ont de n'être pas trompées est le plus vif, sont néanmoins hors d'état de se déterminer autrement que d'après leur confiance envers d'autres personnes. Il faudra que dans l'affaire de la Religion elles agissent de la même manière. Mais, est-on en état de voir, de discuter par soi-même ? alors, si l'on met à l'accomplissement de ses devoirs et à son sort éternel quelqu'intérêt, on examinera la Religion, dans laquelle on se décide à vivre, avec tout le soin qu'on donneroit à l'affaire de la plus grande conséquence. Après une étude sérieuse de la Religion, après une détermination réfléchie, on sera en état de dire pourquoi on est de telle Religion plutôt que de telle autre ; et de rendre un compte exact de sa foi et de ses espérances(1).

Heureux, mille fois heureux, ceux que Dieu fait naître dans un temps, dans un lieu, dans une position où il leur est facile de connoître la vraie Religion ; auxquels il donne le desir de l'étudier, un sens droit pour en saisir les preuves, un cœur pur pour s'y fixer, un esprit docile pour se soumettre à ses leçons, une foi sincère et surnaturelle pour croire, sans hésitation, tous

(1) Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de eâ, quæ in vobis est, spe. *Epist. Petri primæ*, c. 3, v. 15.

ses dogmes ! Plus heureux encore, ceux qui, étant nés dans le sein de la vraie Religion, sont instruits, dès leur enfance, dans ses dogmes et sa pratique, et demeurent persuadés de sa vérité, par tous les motifs de crédibilité capables de faire impression sur leur ame, jusqu'à ce que, parvenus à un âge plus mûr, ils aient, non pas à chercher la vraie Religion, comme un objet inconnu, mais seulement à sonder les fondemens de celle à laquelle ils sont attachés, et à se convaincre de leur solidité ! Ce sont des bienfaits inestimables, que personne ne mérite, sans lesquels il est impossible de parvenir, ni à la connoissance, ni à l'amour de la vérité; et pour lesquels ceux qui les ont reçus ne sauroient rendre à Dieu de trop constantes actions de graces.

Quant aux hommes qui n'ont pas l'avantage de connoître la vraie Religion, et qui ne pourront ainsi participer à la béatitude dont elle seule nous ouvre l'entrée, quel sera leur état ? Comment le sort qui les attend sera-t-il règlé et modifié d'après les obstacles qui auront pu arrêter leurs recherches ? Comment leur indifférence sera-t-elle punie ? Comment la peine sera-t-elle aggravée à raison des crimes dont ils se seront souillés ? Comment leurs peines seront-elles partagées par ceux qui, connoissant la véritable Religion et les préceptes divins, les auront méprisés ? Toutes ces questions sont au-dessus de mes foibles conceptions, et leur solution ne me semble pas nécessaire à mon salut. Ce que je veux, ce que je desire, n'est pas de n'être malheureux qu'à un certain degré; je veux être heureux. J'ai été persuadé que je ne pourrois l'être qu'autant que j'aurois recherché la véritable Religion; qu'autant qu'après

l'avoir connue je m'y tiendrois fidèlement attaché. Sans le bonheur qu'elle me promet, et auquel elle seule me conduit, je ne vois ailleurs que des maux éternels; je les fuis tous; je souhaite de ne jamais connoître celui qu'on regarderoit, entre tous, comme le plus léger; et, par cette raison, je ne m'occupe ni à calculer le plus ou moins d'intensité que la nature de notre ame et de notre corps et la volonté de l'Être Suprême peuvent leur donner, ni à compter le nombre des victimes d'une juste rigueur. Il ne m'appartient pas de juger les hommes, ou d'ordonner les supplices des coupables (1) : mon devoir est d'aimer tous les hommes et de prier pour tous (2).

IV. Dans la recherche de la vraie Religion, on apperçoit d'abord deux partis qui divisent le genre humain d'une manière bien marquée. Ici l'on prétend que la raison suffit; qu'elle donne, sur la Divinité, ses lois et son culte, toutes les lumières nécessaires : là, on soutient que la raison seule est trop foible pour nous conduire au terme, parce qu'elle a perdu la rectitude première dans laquelle sa force consistoit. On en conclut la nécessité que Dieu nous ait instruit lui-même par ce qu'on appelle *la Révélation*.

Pour me décider, j'examine la doctrine et la conduite des personnes qui se sont fait le plus remarquer dans l'un et dans l'autre parti.

(1) Quid enim mihi de iis qui foris sunt judicare....? Nam eos qui foris sunt Deus judicabit. *Paul. ad Corinth. 1. c. 5, v. 12 et 13.*

(2) Homines bonos imitare, malos tolera, omnes ama, quoniam nescis quid cras futurus sit qui hodie malus. *S. August. de Catechiz. rudibus, n. 55.*

Les philosophes anciens et modernes, qui prétendent suivre les seules lumières de la raison, m'enseignent de sages maximes, me découvrent des vérités sublimes; mais le système total de leur doctrine n'est ni suffisamment arrêté, ni uniforme. A la suite de vérités évidentes, viennent des erreurs palpables. Ce qui me paroissoit d'abord énoncé comme une proposition incontestable, ils m'avertissent ensuite que ce n'est qu'une probabilité et qu'ils doutent eux-mêmes de sa certitude. Après avoir donné des leçons austères de justice, de tempérance, ils ouvrent les portes à des vices affreux, ou même ils prêchent hautement des maximes injustes.

Leur conduite est fréquemment en contradiction avec leur doctrine. Socrate m'avoit paru au-dessus de l'homme, lorsque, condamné injustement à la mort et refusant de fuir le supplice, il s'entretenoit avec ses amis du bonheur de quitter la vie. A l'instant de mourir, il reprend la parole qu'il sembloit avoir perdue, et il ordonne le sacrifice d'un coq à Esculape. Où est en ce moment le héros de la philosophie (1)?

---

(1) L'ordre donné par Socrate, de sacrifier un coq, est rapporté par Platon, dans le dialogue qu'il a intitulé *Phædon*, où il fait le récit de la mort de Socrate, et expose ses sentimens sur l'immortalité de l'ame. *Chap. 66.*

Socrate a des idées sublimes, mais on ne sauroit affirmer positivement quel étoit son système de doctrine. Voyez ce que Cicéron dit dans ses dialogues sur la nature des Dieux, d'abord de la philosophie de Socrate en général: *hæc in philosophiâ ratio, contrà omnia disserendi nullamque rem aperte judicandi, profecta a Socrate* (lib. 1 n. 5.); ensuite, et en particulier, de son système

sur la divinité: *Xenophon facit Socratem disputantem formam Dei quæri non oportere; eumdemque et solem et animam Deum dicere, et modo unum, tum autem plures Deos* (n. 12.). Dans le Phædon que j'ai déjà cité, Socrate ne présente la doctrine de l'immortalité de l'ame, que comme le résultat de probabilités qui lui plaisent, mais qui peuvent être fausses (ch. 40.); et ce n'est pas sans grande raison qu'un des interlocuteurs déclare qu'il souhaiteroit à cet égard, quelque révélation divine. (ch. 35.). On peut voir sur l'incertitude de l'opinion des anciens philosophes, relativement à la divinité et à la morale, Tatien, *adversus gentes*; Athenagore, Théophile, dans sa lettre à Autolyque; et Hermias, dans son écrit intitulé *Irrisio gentilium philosophorum.* On a dans Macrobe, sur le songe de Scipion, liv. 1, ch. 14, un rassemblement curieux de la plupart des définitions, toutes contraires les unes aux autres, et presque toutes ridicules, que les philosophes avoïent données de l'ame. Cicéron a rapproché une partie de ces définitions dans les Tusculanes, n. 9 et 10; après quoi il ajoute: *harum sententiarum quæ vera sit, Deus aliquis viderit.*

Voilà pour l'incertitude des systêmes de doctrine des philosophes; quant à la conduite des plus distingués d'entr'eux, rapprochez, si vous l'osez, la conversation de Socrate avec la courtisane Théodote, rapportée par Xenophon (liv. 3 des Entret. de Socr. vers la fin), de ce que Jesus-Christ prononce contre celui qui regarde une femme avec un desir impur: *Qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo* (Math. c. 5, v. 28); et du pacte que Job avoit fait avec ses yeux: *pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine* (cap. 31, v. 1). Appréciez Cicéron par ses variations ambitieuses entre Pompée et César, par l'excès de ses haines, par sa foiblesse dans son exil (1), par la vanité qu'il montre, soit dans sa lettre à Lucceius, soit dans celles qu'il écrit à Atticus, au sujet du monument qu'il se proposoit d'élever à sa fille. Connoissez Sénèque par ce que Tacite rapporte de

(1) Voyez ci-dessous page 40, une observation sur cette foiblesse.

que des mœurs de la plupart d'entr'eux (1), je conclus que la raison ne suffit pas pour éclairer l'homme et pour le rendre vertueux.

---

lui dans ses annales, liv. 14, n. 7, 11; et voyez aussi au liv. 13, n. 41, et au liv. 14, n. 52, la manière dont on en parloit. Jugez Caton, non pas uniquement d'après le magnifique portrait que Lucain en a fait dans la Pharsale (liv. 2. v. 377.), mais aussi par ce que Plutarque rapporte dans sa vie, de la conduite partiale et injuste qu'il tint à l'égard d'un de ses parens, coupable d'un délit qu'il poursuivoit à outrance dans un étranger, tandis qu'il le protégeoit dans son parent. Songez qu'il a abandonné, sans l'ordre de la providence, le poste où elle l'avoit placé, lorsqu'il s'est donné la mort à lui-même. Voyez à ce sujet, ci après la note 4 de la page 37.

Un objet qui me frappe principalement dans la conduite des anciens philosophes, c'est leur défaut ou de courage, ou de franchise, pour publier ce qu'ils connoissoient de vrai sur la divinité. Cicéron, par exemple, énonce dans ses traités philosophiques, des vérités palpables contre la pluralité des Dieux, la folie des présages, la ridiculité des auspices, les romans que l'on faisoit de l'enfer. Il a même dit ouvertement quelque chose sur ce dernier article dans son discours pour Cluentius n. 61; et cependant avec quel respect ne parle-t-il pas, soit des Dieux devant le peuple, dans son second discours contre Catilina, n. 1; dans son troisième, n. 1, 8, 9; et dans ceux qu'il prononça après sa rentrée à Rome (*post red. ad Quir. n. 1 et 8*; *pro domo suâ, ad pontif.*, *n. 59*; *de Harusp. resp.*, *n. 9*); soit des auspices, toutes les fois que ce peut lui être une occasion d'exhaler sa haine contre Clodius, et d'indisposer contre lui. St. Augustin a fait le même reproche à Sénèque : *Iste* (*Seneca*), *quem philosophia quasi liberum fecerat . . . . . , colebat quod reprehendebat, agebat quod arguebat, quod culpabat adorabat . . . . . ; eò damnabiliùs, quò illa quæ mendaciter agebat, sic ageret, ut eum populus veraciter agere existimaret. De Civ. Dei, l. 6, c. 10.*

(1) La différence essentielle, quant à la manière de vivre, que je mets entre le Chrétien et celui qui ne veut pour guide que sa raison

La Religion devant nous conduire à la vertu, la morale enseignée par les diverses religions est le premier sujet de mon examen. Entre les religions qui s'appuient de la Révélation, la Religion Chrétienne m'offre dans les Evangiles et dans les écrits des Apôtres, une morale qui me frappe par la pureté de ses maximes, et sur-tout par leur uniformité. Je n'y trouve pas une règle discordante des principes ; ses préceptes étouffent la semence de tous les crimes; ils font germer toutes les vertus.

La morale chrétienne a-t-elle été pratiquée dans son entier? Oui. D'abord par Jésus-Christ, son auteur, ensuite par les premiers disciples de ce divin maître. Lisez la vie de Paul, celle de Cyprien. Voyez leurs œuvres. Lisez la description que l'Abbé Fleuri a faite des mœurs des premiers Chrétiens : ce n'est pas un ouvrage d'imagination ; à chaque phrase, il indique ses preuves : vous

---

n'est pas que le Chrétien ne commet aucune faute ; mais il reconnoit ses égaremens, il s'en humilie, il fait de continuels efforts pour s'en corriger, il en répare les suites autant qu'il est en son pouvoir ; au lieu que le philosophe qui ne s'en rapporte qu'à la raison, appelle *bien* ce qui est *mal*. Ses règles de morale sont souvent fausses ; et lors même que sa conduite contredit ses propres règles, son orgueil en est peu humilié. Il ne veut pas détruire ses passions, mais seulement modérer leurs effets, de manière surtout qu'elles ne le rendent pas extérieurement repréhensible ou méprisable. Par le mot de *passions*, je n'entends pas les desirs légitimes, nécessaires à la conservation de notre nature ; j'entends l'amour dominant des plaisirs et l'intérêt personnel, qui, sacrifiant tout à son bien-être particulier, ne permet à l'homme d'être bon que lorsqu'il y trouve un plus grand avantage qu'il n'en trouveroit à être mechant : *Ibi fas, ubi maxima merces*, comme dit Lucain, *Phars.*, *l. 10*, *v. 403*.

les trouverez recueillies dans son histoire. Pour ces derniers temps même, transportez vous en esprit au monastère de Port-Royal (de 1650 à 1710), votre ame sera émue en voyant dans cette maison sainte l'assemblage des plus sublimes vertus; l'homme parfaitement fidèle à ses devoirs, n'ayant de liaisons avec ses semblables que pour leur être utile, et ne conservant de rapport avec les choses terrestres que pour montrer combien il leur est supérieur.

La Religion Chrétienne me satisfait sur un autre point important. Elle m'explique la cause de la dépravation de mon cœur, de ma foiblesse pour faire le bien et résister au mal : foiblesse reconnue généralement par quiconque a, tant soit peu, réfléchi sur la conduite des hommes (1) ; elle fait plus, elle me présente les moyens de corriger ma dépravation, de soutenir mes pas chancelans ; elle m'apprend à prier et elle me promet des graces. Après m'avoir enseigné que je ne peux rien sans l'assistance immédiate de Dieu (2), elle m'assure que son secours ne me manquera pas (3).

---

(1) Sciebam ut esse me deceret, facere non quibam miser. *Plaut., Trinum., act. 3, sc. 2.*

hæres

Necquicquam cœno cupiens evellere plantam. *Horat., Satyr. l. 2 sat. 7, v. 26 et 27.*

vadit animus in præceps sciens,

Remeatque, frustra sana consilia appetens. *Senec. Hippol., act. 1.*

(2) Sine me, nihil potestis facere. *Joh., c. 15, v. 5.*

(3) Non quod volo bonum hoc ago, sedquod odi malum illud facio..... Infelix ego homo! Quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. *Ad*

V. Ici je m'arrête un moment. Je me suis convaincu que la raison ne suffisoit pas pour m'éclairer sur la Religion et la règle des mœurs. De grands motifs me portent vers la Religion Chrétienne. La pureté de ses préceptes, les vertus de ses vrais disciples. Mais avant de me déterminer, je veux connoître l'histoire de cette Religion, savoir de quelle manière elle s'est établie et propagée; comment elle s'est maintenue? Enfin, je dois étudier sa doctrine pour m'assurer si elle ne porte pas quelque caractère de fausseté?

Jesus-Christ l'annonce, mais il ne la propose pas comme nouvelle. Il n'est venu, dit-il, que perfectionner la loi que Dieu avoit donnée, par le ministère de Moyse, à un peuple qu'il s'étoit choisi (1). Ses Apôtres déclarent (2) ne prêcher que l'accomplissement des paroles de Moyse et des Prophêtes. Je remonte aux livres de Moyse, et j'y trouve que la loi, publiée sur le Mont Sinaï, est destinée à retracer les premiers préceptes,

---

Rom. c. 7, v. 15, 25. Dominum rogavi ut angelus (Satanæ) discederet a me : et dixit mihi : sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur. *Ad Corint. II, c. 12, v. 8 et 9.* Deus est: qui operatur in vobis et velle et perficere pro bona voluntate. *Ad Philipp. c. 2, v. 13.* Omnia possum in eo qui me confortat *Ibid., c. 4, v. 13.* Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam. *Joh. c. 14, v. 14.*

(1) Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas non veni solvere sed adimplere. *Math. c. 5, v. 17.*

(2) Sto testificans minori atque majori, nihil extrà dicens quam ea quæ prophetæ locuti sunt futura esse et Moyses. *Act. Apost. c. 26, v. 22.* Exponebat (Paulus) testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu, ex lege Moysi et prophetis. *Ibid. c. 28, v. 23.*

gravés dans le cœur de l'homme, qui sont la conséquence nécessaire de ses relations avec Dieu et avec les autres hommes. Les livres de Moyse, les plus anciens que l'érudition sacrée et profane puisse produire, m'expliquent la création de l'homme; et, après m'avoir rapporté sa chûte, m'annoncent un réparateur de la nature humaine, dans la personne de Jésus - Christ (1). La Religion Chrétienne a donc des racines aussi anciennes que le monde · elle se lie à la création de l'homme. C'est un des caractères de la vraie Religion : toujours nécessaire à l'homme, elle a dû accompagner le genre humain à sa naissance; elle ne doit le quitter que quand il n'habitera plus la terre.

La propagation de la Religion Chrétienne a été le fruit de prédications paisibles, sans autre éclat que les vertus desmissionnaires, et les miracles qu'ils opéroient pour soulager l'humanité souffrante (1). Point de force

---

(1) Inimicitias ponam inter te (serpentem) et mulierem, et semen tuum et semen illius. Ipsa conteret caput tuum et tu insidiaberis calcaneo ejus. *Genes. c. 3*, *v. 15*. In te (Abraham) benedicentur universæ cognationes terræ. *Ibid. c. 12*, *v. 3*. Benedicentur in semine tuo (loq. ad Isaac) omnes gentes terræ. *Ibid. c. 26*, *v. 4*. Benedicentur in te (loq. ad Jacob) et in semine tuo omnes tribus terræ. *Ibid. c. 28*, *v. 14*. Non auferetur sceptrum de Juda et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est : et ipse erit expectatio gentium. *Ibid. c. 49. v. 10*. Prophetam de gente tua et de fratribus tuis, sicut me, suscitabit tibi Dominus tuus. *Deuteron.*, *c. 18*, *v. 18*.

(2) Ego (Paulus).... veni, non in sublimitate sermonis aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi.... Et ego in infirmitate et timore et tremore multo fui apud vos : et sermo meus et

armée : nulles violences : Jésus-Christ les avoit expressément défendues à ses Disciples (1), comme diamétralement contraires à son esprit. Aucun avantage temporel n'a été promis aux premiers Prédicateurs de la Religion (2), non plus qu'à ceux qui l'embrasseroient

---

prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis sed in ostensione spiritûs et virtutis. *Prim. ad Corinth. c. 2, v. 1, et seq.* Usque in hanc horam et esurimus, et sitimus.... et laboramus operantes manibus nostris. *Ibid. c. 4, v. 11 et 12.* In omnibus exhibeamus nos metipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, &c. *II. ad Corinth. c. 6, v. 4.* Voyez tout le deuxième chapitre de la première Epitre aux Thessaloniciens.

(1) Non receperunt Jesum... Cum vidissent autem discipuli ejus, Jacobus et Joannes, dixerunt: Domine, vis dicimus ut ignis descendat de cœlo et consumat illos ? Et conversus increpavit illos, dicens : nescitis cujus spiritûs estis : filius hominis non venit animas perdere sed salvare. *Luc. c. 9, v. 53, et seqq.* Deus misit Verbum :.... an tyrannidis exercendæ et terrorem incutiendi causa ? Minime vero : sed in clementia, in lenitate..... tanquam cum obsequentibus (*selon la lettre*, ut persuadens) non tanquam violentiam adhibens, violentia enim Deo non inest. Misit ut vocans non persequens. *Justini mart. epist. ad Diognetum, cap. 7.* Non fas est christianis necessitate ac violentia errorem subvertere, sed suadela, sermone et mansuetudine hominum salus curanda est. *S. Chrysost. de S. Babylâ, Contra Julian n. 3. Opp. t. 2, pag. 540.*

(2) Argentum et aurum aut vestem nullius vestrûm concupivi sicut ipsi scitis : quoniam ad ea quæ mihi opus erant et his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ. Omnia ostendi vobis quoniam sic laborantes oportet suscipere infirmos ac meminisse verbi D. Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare quam accipere. *Paulus, Act. Apost. c. 20, v. 34 et seqq.* Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore et fatigatione, nocte ac die operantes ne quem vestrûm gravaremus. *II. ad Thessalon. c. 3 v. 8.*

roient (1). La vérité s'est montrée seule; l'empire qu'elle a obtenu ne peut être attribué qu'à sa force invincible.

Les Actes des Apôtres, les écrits des anciens Auteurs Ecclésiastiques, m'instruisent des premiers progrès de la Religion et des merveilles qui les ont accompagnés; mais le fait seul de cette propagation étendue et rapide dans un siècle aussi éclairé que celui qui venoit immédiatement à la suite de celui d'Auguste, atteste qu'une puissance divine présidoit à l'établissement de la foi (2). Une autre merveille qui date des premières années de la Religion Chrétienne, et qui subsiste depuis dix-sept siècles, c'est l'expulsion des Juifs de leur patrie, la dispersion de ce peuple et son existence toujours conservée, malgré les maux extrêmes qu'il a eu à souffrir. On le rencontre dans presque toutes les parties du monde connu; par-tout, dans un état de bannissement et d'exil; par-tout, il est le dépositaire des premiers livres sacrés, le gardien des prophéties, et le témoin forcé de leur accomplissement.

La Religion s'est maintenue par la vérité des maximes que contiennent les leçons de son divin Auteur. Encore dans son berceau, elle eut à résister aux princes

---

(1) Beati eritis cum vos oderint homines et cum separaverint vos, et exprobaverint, et ejecerint nomen vestrum tanquam malum propter filium hominis. *Luc*, *c. 6*, *v. 22.* Unum tibi deest : omnia quæcumque habes vende et da pauperibus. *Ibid. c. 18*, *v. 22.*

(2) Voyez cette preuve de la divinité de la Religion Chrétienne, développée par S. Augustin, dans le vingt-deuxième Livre de la Cité de Dieu, *chap. 5 --- 8.*

qui vouloient l'y étouffer, et qui condamnoient ses sectateurs aux tourmens et à la mort. Ce n'étoit qu'une foible attaque. Quand on est persuadé qu'on souffre pour la justice, on ne cède pas facilement aux tourmens ni à la mort. Les grands dangers pour la Religion Chrétienne, les causes qui l'auroient fait périr si elle n'eût été qu'une œuvre humaine, datent de l'époque où Constantin l'ayant embrassée, sa pratique extérieure conduisit aux richesses, aux honneurs et au crédit auprès du prince (1). Alors des Evêques courtisans dissimulèrent les ordres des princes, ou leur dirent que la Religion étoit établie pour laver, avec une facilité extrême, les crimes dont ils se souilloient. Alors, parmi les Ministres de la Religion, il s'en trouva d'intéressés et d'intriguans, qui couvrirent du voile de la Religion, des passions viles ou infâmes. Ils trompèrent les peuples ; ils fixèrent les yeux de leurs disciples sur les biens du Ciel, afin qu'on ne s'apperçut pas que, dans le même temps, ils s'emparoient des biens de la terre (2). Ils introduisirent la superstition, ou la laissèrent s'établir pour diriger plus facilement le vulgaire ; ils ne s'opposèrent pas à l'ignorance afin de conduire à leur gré les peuples aveugles.

Le danger étoit grand ; mais Jésus-Christ en avoit

---

(1) Scribere disposui quomodo ecclesia..... postquam ad principes Christianos venit, potentia quidem et divitiis major, sed virtutibus minor facta sit. *S. Hieronym. de vita Malchi.*

(2) Sub Religionis titulo exercentur injusta compendia, et honor nominis Christiani fraudem magis facit quam patitur. *Hieron. epist. ad Rustic, cap. 7.* Les écrits de S. Jérôme sont remplis de ces plaintes, et il rend compte des faits qui les appuient.

prévenu ceux qui embrasseroient sa Religion. Il les avoit avertis de ne pas juger la vérité d'une doctrine sainte par les fautes personnelles des Ministres chargés de la publier (1); il les avoit mis en garde contre les faux-prophêtes (2). Les Apôtres avoient répété les mêmes avertissemens (3). La Religion Chrétienne a résisté à cette épreuve : sa doctrine s'est conservée pure, quoique souvent transmise par des canaux corrompus.

---

(1) Super cathedram Moysi sederunt scribæ et Pharisæi; omnia ergo quæcumque dixerint vobis servate et facite : secundum opera vero eorum nolite facere. Dicunt enim et non faciunt. *Matth. c. 23, v. 2 et 3.*

(2) Attendite à falsis prophetis.... A fructibus eorum cognoscetis eos.... Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus ?..... Et tunc confitebor illis quia nunquam novi vos. Discedite a me qui operamini iniquitatem. *Matth. c. 7, v. 15 --- 23.*

(3) Scio quoniam intrabunt post discessum meum lupi rapaces in vos, non parcentes gregi. *Paul. Act. Apost. c. 20, v. 19.* Rogo vos, fratres, ut observetis eos qui dissentiones et offendicula præter doctrinam meam, quam vos didicistis, faciunt; et declinate ab illis. Hujusmodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri ; et per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentium. *Ad Rom. c. 16, v. 17 et 18.* Nemo vos seducat volens in humilitate et religione Angelorum, quæ non vidit, ambulans, frustra inflatus sensu carnis suæ, et non tenens caput ex quo totum corpus per nexus et conjunctiones, subministratum et constructum crescit in augmentum Dei. *Ad Coloss. cap. 2, v. 18 et 19.* Omnia probate; quod bonum est tenete. *Prim. ad Thessal. c. 5, v. 21.* (Voyez tout le chapitre 3 de la seconde épître à Timothée). In vobis erunt magistri mendaces..... et multi sequentur eorum luxurias.... et in avaritia fictis verbis de vobis negotiabuntur. *II. Petri, c. 2, v. 1 --- 3.*

C'est un caractère éclatant de sa vérité et de sa divinité (1).

VI Voyons maintenant en quoi consiste la doctrine Chrétienne ?

La Religion doit éclairer nos idées sur la Divinité ; nous fixer sur le culte que nous avons à lui rendre ; nous donner des règles de morale.

J'ai déjà parlé de la morale Chrétienne. Elle me paroît supérieure à toutes les idées humaines. Quant au

---

(1) Le manque de livres ne me permet de vérifier ici le fait que je vais énoncer ; mais, si ma mémoire est fidèle, je crois pouvoir assurer que le fondateur d'aucune Religion, autre que la Religion Chrétienne, n'a averti ceux qui l'embrasseroient de se défier de la conduite des ministres de la Religion, de leur cupidité, de leur avarice, de leurs intrigues, des desseins pervers qu'ils couvriroient de l'apparence ou de perfection, ou d'une doctrine plus sublime. L'Evangile et les écrits des Apôtres sont pleins de ces avertissemens (*Voyez les trois notes qui précèdent*) ; Saint Paul va jusqu'à prémunir les Galates contre lui-même, s'il avoit le malheur d'annoncer une doctrine contraire à celle de l'Evangile : *Sunt aliqui*, leur dit-il, *qui vos conturbant et volunt convertere Evangelium Christi. Sed licet* NOS, *aut Angelus de cœlo, evangelizet vobis præter quam quod evangelizavimus vobis, anathema sit. Sicut prædiximus et nunc iterum dico : si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit. Ad Gal. c. 1, v. 7. --- 9.* Je vois là un caractère de divinité. Une Religion qui seroit l'ouvrage des hommes ne préviendroit pas ainsi contre les passions ou les foiblesses de ceux qui l'annoncent et de leurs successeurs. C'est un désintéressement au-dessus de l'homme, de dire : recevez la doctrine que je vous apporte, et rejettez ma personne si ma vie ou mes leçons cessent d'être conformes à celles de mon maître.

culte établi par Jésus-Christ, il porte sur cette base : que Dieu doit être adoré en esprit et en vérité (1). Le culte qu'il introduit n'est pas renfermé dans des lieux particuliers (2); on peut s'y livrer également en quelque lieu de la terre que ce soit. J.C. a établi, en mémoire du sacrifice dans lequel il s'est offert lui-même (3), un sacrifice de propitiation et d'actions de graces, dont la matière extérieure est les élémens les plus simples, du pain et du vin Le sacrifice de la Croix se perpétue ainsi et se renouvelle chaque jour.

L'amour de l'Être Suprême doit être joint à son adoration; et les preuves les plus évidentes qu'on puisse donner de son amour envers l'Être Suprême mais invisible, sont, d'après la doctrine de Jésus-Christ et de ses Apôtres, d'aimer les êtres visibles créés à l'image de Dieu, les hommes (4); de leur faire du bien; de

---

(1) Veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate : nam et Pater tales quærit qui adorent eum. *Johan. c. 4. v. 23.*

(2) Non excelsus in manufactis habitat..... Quam domum mihi ædificabitis. *act. apost. c. 7.*, *v. 48 et 49.* Deus... non in manufactis templis habitat, nec manibus humanis colitur indigens aliquo. *ibid. c. 17.*, *v. 24 et 25.* Voyez la dissertation sur les temples, que D. Calmet a mise à la tête de son commentaire sur le 3e. livre des Rois.

(3) Hoc facite in meam commemorationem. *Luc. c. 22.*, *v. 19.*

(4) Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere? *Ep. Joh. I. c. 4. v. 20.* Qui diligit proximum, legem implevit... Plenitudo legis est dilectio. *ad Rom. c. 13*, *v. 8 et 10.* Omnis lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum sicut teipsum. *ad Galat. c. 5*, *v. 14*

donner jusqu'à sa vie pour ses frères, c'est-à-dire, pour un autre homme, quel qu'il soit (1). En un mot, l'abrégé de la Religion est, en vivant au milieu du monde, de se conserver exempt de ses vices, pur de ses taches; de secourir les orphelins, les veuves; de pratiquer, dans toutes les occasions, ce que demandent la vérité, la pudeur, la justice, la sainteté, la vertu; ce qui peut nous faire chérir, nous faire estimer et servir de modèle aux autres; enfin, de retracer, dans notre conduite, la vie de Jésus-Christ (2).

Les dogmes que la Religion Chrétienne propose sur la Divinité et sur ses opérations, me présentent des mystères : un Dieu unique en trois personnes; l'offense d'Adam contre son Créateur, offense qui réjaillit sur toute la postérité de ce père coupable; l'incarnation du Fils de Dieu; sa naissance d'une Vierge; sa mort; sa résurrection; son ascension au Ciel; la descente du Saint-Esprit sur l'Eglise; des Sacremens qui

(1) Nos debemus pro fratribus animas ponere. *Ep. Joh. I, c. 3, v. 16.* Hoc est præceptum meum ut diligatis invicem. Majorem hac dilectionem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis. *Ev. Joh. c. 15, v. 12 et 13.*

(2) Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem, hæc est : visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo. *Ep. Jacobi, c. 1, v. 27.* Quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate. *ad Philip. c. 4. v. 8. Joignez les caractères de la charité décrits dans la première épître aux Corinthiens, chap. 13.* Quæ desursum est sapientia ... plena misericordia et fructibus bonis. *Ep. Jac. c. 3, v. 17.* Religionis summa est imitari quem colis. *S. Aug. de civ. Dei. lib. 8, c. 17*

enlèvent de dessus la tête de chacun de nous la tache du péché originel ; qui nous confèrent les graces dont nous avons besoin et nous font participer au corps, au sang, à l'ame, à la divinité de Jésus-Christ Dieu et homme.

Ces mystères je ne les comprends pas : je l'avoue ; et je ne cherche pas à les comprendre. La Religion Chrétienne, en me les annonçant, me déclare qu'ils excèdent la portée de mon esprit. Il ne s'agit donc pas d'en sonder les profondeurs, mais de les croire ; et j'ai seulement à examiner s'il existe un motif suffisant qui serve de base à ma foi.

Si Jésus-Christ a enseigné ces mystères ; si Jésus-Christ a un caractère et une autorité telle qu'il soit raisonnable de croire ce qu'il a prêché : alors il suffira que je sache qu'il s'est expliqué, pour que ses paroles deviennent la loi de ma croyance.

Jésus-Christ a enseigné les mystères : ils sont énoncés dans les Evangiles, premiers monumens de sa doctrine. L'Eglise les a tenus, dès les premiers temps, comme le résultat des leçons qu'il avoit données à ses Disciples.

Jésus-Christ a une autorité suffisante pour déterminer mon assentiment entier à ses dogmes, s'il est Dieu. Voilà donc où la question se réduit dans ses derniers termes : Jésus-Christ est-il Dieu ?

C'est encore dans les Evangiles, dans les actions et dans les écrits des premiers Disciples de Jésus que je trouve la réponse. Jésus-Christ s'est annoncé comme

étant Dieu, le Fils de Dieu (1). Il a, en cette qualité, commandé aux flots, aux maladies, à la mort. Les ombres de la mort n'ont pas pu retenir le corps mortel qu'il avoit uni à sa divinité. Ses Apôtres ont prêché qu'il étoit un Dieu fait homme pour nous réconcilier avec son Père (2); ils ont opéré des miracles au nom de Jésus, comme Fils de Dieu (3). Jésus-Christ a fait ce qu'un Dieu seul peut faire; et il l'a fait en cette qualité de Dieu.

---

(1) Ego Johannes (Baptista) vidi et testimonium perhibui quia hic est filius Dei. *Johan. c. 1, v. 34.* Sic Deus dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret.... Qui non credit jam judicatus est, quia non credit in nomine unigeniti filii Dei. *Ib. c. 3, v. 16 et 18.* Quærebant eum (Jesum) Judæi interficere, quia... patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus. . . . . Sicut pater suscitat mortuos et vivificat, *sic* et filius quos vult vivificat. . . . . ut omnes honorificent filium, sicut honorificant patrem. . . . Ipsa opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia pater misit me. *Johan. c. 5, v. 18 --- 36.* Ex Deo processi et veni. *ibid. c. 8, v. 42.* Tu credis in filium Dei? —— Quis est, Domine, ut credam in eum? Et dixit ei Jesus... Qui loquitur tecum, ipse est. At ille ait: credo, Domine; et procidens adoravit eum. *ibid. c. 9, v. 35 et 38.*

(2) Deus.... proprio filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum. *Ad Rom. c. 8, v. 32.* Voyez tout le premier chapitre de l'épître aux Hébreux.

(3) Petrus dixit.... In nomine Jesu Christi Nazareni, surge et ambula.... Deus Abraham glorificavit filium suum Jesum... Auctorem vitæ interfecistis... et in fide nominis ejus hunc quem vos vidistis et nostis, confirmavit nomen ejus; et fides quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam, in conspectu omnium vestrûm. *Act. apostol. c. 3, v. 6 et seqq.*

Douterai-je si les Evangiles et les écrits des premiers Disciples de Jésus sont vrais? Non : parce que si les caractères de véracité qu'ils portent pouvoient être attaqués avec succès, il n'est ni un seul fait dans l'histoire, ni une proposition dans l'ordre de la nature dont l'homme demeurât certain. Lors donc que j'écoute Jésus-Christ, j'entends un Dieu qui me parle. Je résiste d'autant moins aux oracles qui sortent de sa bouche, que, d'une part, si les mystères surpassent mon intelligence, cependant il ne m'est pas démontré qu'ils soient contraires à l'essence des choses (1); et que d'autre part, ces mystères, loin d'influer sur les mœurs pour les corrompre, comme on l'a reproché avec fondement aux mystéres du paganisme, ne font qu'assurer l'observation des préceptes de la plus saine morale. Ils nous montrent un Dieu témoin de toutes nos actions, descendu sur la terre pour être le modèle de toutes les vertus Ils nous présentent, dans les Sacremens, des secours efficaces pour toutes les circonstances importantes où l'homme se trouve dans le cours de sa vie.

La raison m'a conduit à la foi (2); Dieu, qui a éclairé ma raison, m'a inspiré le sentiment de la foi (3), et je lui rends de justes actions de graces pour ce don inestimable (4). Je m'attache à la Religion Chrétienne; je

---

(1) Voyez les sermons du P. la Berthonie, *to. 2, XIe instruction.*

(2) Rationabile obsequium vestrum. *ad Rom. c. 12, v. 1.*

(3) Fides et inchoata et perfecta donum Dei est. *S. Aug. de prædest. sanct. c. 9. Opp. to. 10, col. 801.*

(4) Gratias Deo super inenarrabili dono ejus. *II. ad Corinth. c. 9, v. 15.*

l'aime comme la source du véritable bonheur; je la respecte comme une religion que Dieu a révélée aux hommes dans sa miséricorde ; je crois ses dogmes parce que c'est Dieu qui me les a enseignés, j'admire la simplicité de son culte comme vraiment digne, par cette simplicité même, de la divinité. Sa morale remplit toutes les idées de justice et de vertu que mon intelligence peut concevoir. J'ai recours à ses sacremens comme aux moyens d'entretenir la vie spirituelle acquise par le baptême, ou recouvrée par la pénitence.

VII. Mais voici une difficulté. Plusieurs sociétés professent la religion chrétienne ; et cependant, loin d'être unies entre elles, elles s'attaquent et se condamnent. Elles diffèrent non seulement sur des rits ou des pratiques de simple conseil, mais même sur des dogmes et sur le sens de textes de l'écriture. A laquelle de ces sociétés préférerai-je d'être uni ?

A celle qui me présente, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, une chaîne continue d'enseignement et de pasteurs: ceux-ci toujours liés les uns aux autres par leur union à un centre commun, à l'Evêque successeur du premier des Apôtres. Deux motifs me déterminent : l'Evangile m'apprend que Jésus-Christ a établi dans son Eglise, un centre d'unité vers qui tout dut se réunir pour opérer la liaison sans laquelle aucune société ne peut subsister (1). Je m'attache à ceux qui ont conservé l'uni-

(1) Primus (apostolorum) Simon qui dicitur Petrus. *Matth. c. 10, v. 2.* Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam. *ibid. c. 16, v. 18.* Simon, tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. *Luc. c. 22, v. 32.*

té ; tel est mon premier motif. Le second est que je n'apperçois dans aucune des sociétés qui se sont séparées de l'Eglise de Rome, des autorités suffisantes pour justifier soit leur séparation (1), soit les interprétations qu'elles donnent aux écritures dans les points de foi controversés entre elles et l'Eglise Catholique.

C'est donc de l'Eglise dont le chef visible est l'Evêque qui siège aujourd'hui à Rome sous le nom de Pape, que je me déclare membre.

VIII. J'ai établi des principes, j'en ai déduit des conséquences ; c'est le fondement de ma foi, c'en est la base ; mais j'ajouterai qu'à ces motifs qui m'ont pleinement déterminé, se joint actuellement, pour confirmer ma foi, l'autorité de personnages considérables à mes yeux. Leur croyance affermit ma conviction. Je suis satisfait, mon esprit est tranquille en voyant que ma Religion est celle de Paul, de Cyprien, d'Augustin, de Pascal, d'Arnaud, de Nicole, de Bossuet, de Fleury (auteur de l'histoire Ecclésiastique). Je considère les adversaires de cette Religion ; et parmi eux je n'en vois pas

(1) Præcidendæ unitatis nulla est justa necessitas, cum, sibi nequaquam spiritaliter nocituros, malos ideo tolerent boni ne spiritaliter sejungantur à bonis : cum disciplinæ severitatem consideratio custodiendæ pacis refrænat aut differt. *S. Aug. contra epistol. Parmeniani, lib. 2, cap 11. Opp. to. 9, col. 42*. Les abus introduits dans la Cour de Rome et dans quelques églises ont été la cause ou le prétexte des séparations ; il falloit se plaindre de ces abus, ne point y participer et conserver l'unité, même malgré la Cour de Rome.

un dont la doctrine ou les mœurs n'ayent de grandes taches, ou dont les raisonnemens ne contiennent soit des absurdités, soit des contradictions, soit des suppositions fausses. Pourquoi donc leur donnerois-je ma confiance?

IX. J'ai écarté les Religions non revélées ; et parmi celles qui se disent revélées je me suis fixé à la Religion Chrétienne comme la seule à qui appartiennent les véritables caractères d'une révélation divine. Entre toutes les sociétés Chrétiennes je m'unis à celle qui porte le nom de Catholique. Je vais exposer la doctrine que je tiens, comme Catholique, relativement au dogme, au culte et à la morale,

Par rapport au premier objet, l'expression des dogmes fut claire dès le principe. Les termes dans lesquels la croyance des Chrétiens s'énonçoit, étoient simples mais positifs et suffisans pour des personnes de bonne-foi. Le symbole appellé *des Apôtres*, étoit le signe auquel les Chrétiens se reconnoissoient entr'eux : il exprimoit donc leur croyance commune. Les Chrétiens avoient d'ailleurs l'Evangile, les écrits et les instructions des Apôtres qui développoient la doctrine qu'ils avoient embrassée, et ils n'avoient pas besoin de recherches ultérieures après avoir entendu Jésus-Christ et sa parole.

Dans la suite, des esprits inquiets ont élevé des doutes sur le sens des écritures, des incertitudes sur la manière dont les dogmes seroient énoncés. Alors l'Eglise a dû s'assembler, consulter la tradition et fixer le sens des expres-

sions qu'on avoit précédemment employées ; ou même en établir de nouvelles, non pas pour énoncer des choses nouvelles, mais pour spécifier avec précision l'ancienne croyance. Ainsi le Symbole de *Constantinople* a été plus développé que celui des Apôtres ; et le Symbole qu'on récite, en plusieurs lieux, le Dimanche à Prime, expose avec plus d'étendue les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Non seulement je vénère et je récite ces Symboles comme l'expression de ma croyance ; mais je déclare encore, que je reconnois la nécessité qu'il y a eu, dans la succession des siècles, lorsqu'il est né de nouvelles difficultés, de les terminer par l'autorité de l'Eglise, d'après l'écriture et la tradition. Par la *tradition*, j'entends ce qui avoit été cru dans tous les tems, dans tous les lieux et par toutes les Eglises particulières jusqu'à l'époque où la difficulté à résoudre s'élevoit (1).

Je vois, au reste, avec quelque peine, que, sur des matières inexplicables, les mystères, les opérations divines, dont il n'a pas plu à Dieu de nous faire connoître les détails, mais seulement la réalité et les effets, la curiosité humaine s'est livrée à des discussions infinies qui ont produit des querelles, des divisions, des schismes,

(2) St. Augustin, après avoir opposé aux Pélagiens les textes des écrits de plusieurs Evêques et de St. Jérôme, établit le fondement de l'autorité de ce genre de preuve, dans les termes suivans : *Quod invenerunt in Ecclesia, tenuerunt, quod a patribus acceperunt, hoc filiis tradiderunt.* Contra Julian. Pelag. lib. 2, cap. 10. Opp. to. 10, col. 549. In ipsa catholica ecclesia magnoperè curandum est ut id teneamus quod ubique, quod semper quod ab omnibus creditum est. *Vincentius lirin, in commonitorio.*

et donné lieu à beaucoup d'assertions dont la base n'est pas toujours solidement établie (1).

Non, la Religion qui a Dieu pour auteur, n'attend pas sa perfection du travail et de l'art des hommes. Elle est accomplie dans tous ses points au moment où elle sort des mains de Dieu ; y ajouter, c'est la gâter ; on lui rend sa dignité lorsqu'on la ramène à son origine (2).

Je déclare que je règle ma croyance principalement sur les deux ouvrages suivans l'*Analyse de la foi par Holden;* et l'*Exposition de la doctrine Catholique, par Bossuet.* Je les adopte d'une manière particulière, comme le développement de ma profession de foi, sans rejetter pour cela d'autres excellens ouvrages plus étendus sur la doctrine et les mœurs du Chrétien.

---

(2) Cur post quadringentos annos docère nos niteris quod ante nescivimus ? cur profers in medium quod Petrus et Paulus edere noluerunt ? Usque ad hunc diem sine ista doctrina mundus christianus fuit. *Hieronym. ad Pammac. et Ocean. ep. 63, c. 3.* On pourroit appliquer aux scholastiques et à quelques autres écrivains, ce que Cicéron dit des sophistes Grecs : Ut ei studio (sapientiæ) se excellentissimis ingeniis homines dediderunt, ex ea summa facultate vacui ac liberi temporis, multo plura quam par erat necesse doctissimi homines, otio nimio et ingeniis uberrimis affluentes, curanda sibi esse ac quærenda et investiganda duxerunt. *De oratore lib. 3, n. 15.*

(2) Mirari satis nequeo tantam quorumdam hominum vesaniam, tantam excœcatæ mentis impietatem, tantam postremo errandi libidinem, ut contenti non sint tradita semel et accepta antiquitus credendi regula, sed nova ac nova in diem quærant, semperque aliquid gestiant religioni addere, mutare, detrahere: quasi non cœleste dogma sit quod semel revelatum esse sufficiat, sed terrena institutio quæ aliter perfici nisi assidua emendatione, imo potius reprehensione, non possit. *Vincentius lirin, in commonitorio.*

Relativement au second objet, le culte: il a pour base, selon la parole de Jésus-Christ, l'adoration en esprit et en vérité. Le plus considérable de ses actes extérieurs est l'oblation du sacrifice que Jésus - Christ a institué. L'état actuel du culte, ou, pour mieux rendre mon idée, la multitude de points dont la discipline actuelle prescrit l'observation ; et les dévotions particulières introduites dans plusieurs lieux, ne sont-elles pas capables de faire, quelquefois, perdre de vue le devoir essentiel de l'adoration en esprit et en vérité ? Le sacrifice est-il offert de manière que le peuple connoisse suffisamment quel est cet hommage qu'il rend à la Divinité ? Enfin, les instructions, qui, d'après les leçons et l'exemple de Jésus-Christ, doivent toujours être jointes à la pratique extérieure du culte, ne sont-elles pas insuffisantes ?

Je conviens qu'il y a une différence entre le dogme et la discipline : en ce qu'aucun homme, les Pasteurs pas plus que les simples fidèles, ne peuvent rien ajouter au dogme, au lieu que, quant au culte et à la discipline, les Pasteurs doivent, d'après la considération des tems, des lieux et des mœurs, instituer les pratiques les plus propres à remplir les vues de Jésus-Christ. Mais cette différence même ne seroit-elle pas une raison pour qu'ils dirigeassent toute la discipline vers ce double but: l'adoration en esprit et en vérité, et l'oblation bien sentie du sacrifice institué par Jésus-Christ : ce qui suppose en même tems une instruction assidue et exacte.

Je remarque, au reste, à l'égard de toutes les pratiques extérieures, même les plus généralement reçues et les plus excellentes en soi, qu'un chrétien ne les ob-

serve pas comme le peuple juif gardoit les siennes. Il est libre et non esclave (1) ; il sait que les pratiques extérieures sont l'écorce et non la substance de la Religion. Jésus-Christ a déclaré que le Sabbat étoit pour l'homme et non l'homme pour le Sabbat (2) ; il a loué le Grand Prêtre qui avoit donné à David et à ses gens les pains de proposition, dont la loi défendoit à tout autre qu'aux Prêtres de manger (3).

Par rapport au 3e. point, la morale, il n'y a pas de tempérammment à proposer sur la morale de l'Evangile. On ne compose point avec les passions (4) ; et la perfection de la morale Chrétienne consiste en ce qu'elle tarit

---

(1) Vos in libertatem vocati estis, fratres. *ad Galat.*, *c. 5*, *v. 13* Omnia munda mundis. *Prima ad Titum*, *c. 1*, *v. 15*. Non accepistis spiritum servitutis iterum in timore. *ad Rom.*, *c. 8*, *v. 15*.

(2) Sabbatum propter hominem factum est, et non homo propter sabbatum. *Marc.*, *c. 2*, *v. 27*. Les Pharisiens se scandalisoient de ce que Jesus-Christ guérissoit les malades les jours du Sabbat. Non seulement il les a condamnés dès la première fois qu'ils lui en ont fait le reproche, mais il a continué à opérer des guerisons le jour du Sabbat ; il a même ordonné au paralytique guéri dans la piscine (*Johan.*, c. 5.), d'emporter son lit ce jour-là même. On pourroit dire qu'il a pris à tâche de contrarier les idées serviles des juifs sur la sanctification du Sabbat.

(3) Pharisæi dixerunt ei (Jesu) : ecce discipuli tui faciunt quod non licet Sabbatis. At ille dixit eis : non legistis quid fecerit David quando esuriit, et qui cum illo erant. *Math.*, *c. 12*, *v. 2 et 3*. Voyez aussi *Marc.*, *c. 11*, *v. 25* ; et *Luc.*, *c. 6*, *v. 3 et suivans.*

(4) Et quidem illud ipsum non nimium probo . . . philosophum loqui de cupiditatibus finiendis. An potest cupiditas finiri ? Tollenda est atque extrahenda à radicibus. *Cicero*, *de finibus boni ac mali*, *lib. 2*, *n. 9*.

la

la source des mauvaises actions en réprimant les desirs illicites.

Qu'on ne me parle donc pas de morale sévère et de morale relâchée. La morale relâchée n'est pas une morale, mais un charlatanisme inventé pour faire croire aux hommes que, sans cesser d'être vicieux, ils obtiendront les récompenses destinées à la vertu. Demandez indulgence quand vous avez failli. Qu'une pénitence sincère mérite votre pardon. Ne cherchez pas la facilité de faillir; ne sollicitez pas des adoucissemens qui rendroient trop glissante pour la fragile humanité la pente sur laquelle vous êtes obligé de marcher.

Mais comment combattre sans cesse contre soi-même et résister à cette vivacité des passions, à ce torrent d'exemples et de vices qui entraîne un si grand nombre d'hommes à leur perte éternelle ? comment ! Ouvrez les livres saints, vous y verrez que sans J. C., nous ne pouvons rien; qu'avec lui nous pouvons tout (1). Levez les yeux au Ciel : là est votre soutien et le bras qui vous donnera la victoire.

X. En adoptant ces règles de conduite, je ne me suis pas dissimulé les suites du genre de vie que j'embrassois. J'ai vu combien il entraînoit de privations; à combien

---

(1) *Voyez les textes rapportés dans les notes 2 et 3, page 13.* Et si quis interroget quomodo fieri potest ut caro imbecilla resistat potestatibus et spiritibus dominationum ? illud sciat, quod Deo omnipotenti et domino freti, in eoque habentes fiduciam, adversamur principatibus tenebrarum et morti. *Adhuc te loquente*, inquit, *dicet : ecce adsum.* En adjutorem invictum qui nos defendit. *Clemens Alex. Stromat. lib. 4, n. 7*

de peines il exposoit (1). Paul m'en avoit prévenu en déclarant que si nous n'avions d'espérance que pour cette vie, nous serions les plus misérables des hommes (2). Mais le choix étoit à faire entre un bonheur passager et un bonheur éternel : Dieu m'a fait la grace de ne pas me laisser indécis (3).

Les philosophes m'avoient déjà instruit du néant des plaisirs de cette vie ; ils m'avoient appris à distinguer les satisfactions de mon ame de celles de mon corps ; ils m'avoient montré l'avantage de donner, si je peux parler ainsi, une éducation forte à mon ame (4) ; de l'élever

---

(1) Omnes qui piè volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur. *II ad Timoth.*, c. *3*, v. *12*.

(2) Si in hac vitâ tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. *Prima ad Cor.*, c. *15*, v. *19*. Præter mala hujus vitæ bonis malisque communia, habent in eâ justi etiam proprios quosdam labores suos, quibus adversus vitia militant, et in talium præliorum tentationibus periculisque versantur. *S. August.*, *de Civit. Dei*, *lib. 22*, *c. 23*.

(3) Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. *ad Rom.*, *c. 8*, *v. 18*. Id quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ suprà modum in sublimitate, æternum gloriæ pondus operatur in nobis ; non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. *ad Cor. secunda*, *c. 4*, *v. 17 et 18*. Propter quem (Jesum) omnia detrimentum feci et arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam. *ad Philip.*, *c. 3*, *v. 8*. Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, aspicientes in autorem fidei et consummatorem Jesum, qui, pro posito sibi gaudio, sustinuit crucem confusione contemptâ. *ad Hebræos*, *c. 12*, *v. 1 et 2*.

(4) Durè tractandus animus est, ut ictum non sentiat nisi gravem. Seneca, *De ira*, *lib. 2*, *c. 26*.

au-dessus des choses terrestres et de la rendre digne de la divinité avec laquelle elle doit habiter à jamais. J'ai admiré, à cet égard, les livres d'Épictète et de Platon(1); mais les Livres Saints et la Doctrine Chrétienne ajoutent autant à leurs leçons que la Révélation s'élève au-dessus de la raison. La grandeur des biens que la Religion promet dans une seconde vie, rend plus sensible la vanité de ceux de ce monde : elle donne d'ailleurs la certitude de cette vie nouvelle et éternelle, que quelques philosophes entrevoyoient comme possible et même comme vraisemblable; mais dont tous déclaroient que la réalité étoit un problême qu'ils n'étoient pas en état de résoudre complettement. Nous ne nous voyageons donc sur cette terre que comme des étrangers, exilés de leur patrie, qui ont à faire pour y rentrer, un voyage pénible et sujet à beaucoup de dangers (2). Les biens du monde ne sont à nos yeux, que les avantages passagers qu'on rencontre quelquefois dans une auberge au milieu d'une route difficile : on en use, mais ils ne déterminent pas à fixer son séjour dans cette maison d'emprunt; ils ne font

---

(1) Voyez tout le manuel d'Épictète; Platon, particulièrement dans le Phædon, *cap. 9 et 10*; plusieurs endroits des œuvres philosophiques de Cicéron; Senèque, *de brevitate vitæ*, *de vita beata*; plusieurs de ses lettres; les pensées de Marc-Aurele.

(2) Dies *peregrinationis* meæ centum triginta annorum sunt. Non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus *peregrinati* sunt. *Réponse de Jacob à la demande que Pharaon lui faisoit de son âge. Genes. c. 47, v. 9.* Incola ego sum in terra. *Psalm. 118, v. 19.* Dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino. *II ad Corinth. c. 5, v. 6.* Non habemus hic manentem civitatem sed futuram inquirimus. *ad Hebræos, c. 13, v. 14*

pas oublier le terme du voyage (1). Un Chrétien regarde la mort comme l'heure du repos, comme l'entrée dans un port où il n'aura point désormais à redouter les tempêtes (2) ; il n'est ni plus étonné, ni plus affligé de la séparation qui se fait alors du corps et de l'ame, qu'on ne le seroit de quitter le soir un vêtement sujet à se gâter et déjà couvert de taches, pour le reprendre le lende-

---

(1) Sapientis et Gnostici (*ce sont les qualités que St. Clément employe pour désigner le chrétien parfait*) : Sapientis et Gnostici anima, ut quæ in corpore peregrinetur, eo severè et austerè utitur, non in ipsum nimiam affectionem ostendens aut indulgentiam, ut quæ sit è vestigio relictura tabernaculum, si excedendi et migrandi tempus eam vocaverit.... Electus vitam agit tanquam hospes... utitur corpore, sicut aliquis qui procul peregrè proficiscitur, diversoriis et habitaculis quæ ei in vita occurrunt : curam quidem gerens etiam rerum mundanarum et loci in quo diversatur; prompto et alacri animo eum sequens qui è vita abducit, nulla unquam occasione se retro convertens : ob incolatum quidem gratias agens, benedicens autem propter exitum. *St. Clem. Alex. Strom. l. 4, n. 26.* Viator es... civitas sursùm est. Præsentia via sunt. Quotidie igitur iter faciamus donec natura cursum perficit..... ingressus diversorium, illud ne exornas ? Minimè, sed comedis et bibis, atque hinc egredi festinas. Diversorium est vita præsens. *S. Jo. Chrysosto. homil.* de capto Eutropio, *n. 5. Opp. to. 3, pag. 390.* Tota ista vita et omnia quibus uteris in hac vita, sic tibi esse debent tanquam stabulum viatori, non tanquam domus habitatori. *S. Aug. in psalm. 34, serm. 1. n. 6.*

(2) Nihil aliud mors est quam somnus et migratio, et translatio, et requies, et tranquillus portus, et perturbationis liberatio, et a vitæ curis absolutio. *S. Jo. Chrysost. hom. 7, n. 1. Opp. to. 2. p. 85.*

main net, brillant, et même dans un état où il ne sera plus sujet à aucune souillure (1).

Lorsqu'on est pénétré de ces sentimens, il est naturel de desirer le terme de cette vie terrestre où nous sommes retenus hors de notre patrie (2). Si ce desir ne trouvoit pas une entrée libre dans notre cœur, ce seroit parce que nous serions tout remplis d'une attache condamnable aux biens de la terre (3); mais, quelque légitime qu'il soit, la Religion ne nous permet pas d'abréger, à notre volonté, la durée de notre pélérinage, parce qu'elle nous fait connoître un autre devoir, celui d'obéir, sans murmure, aux ordres de la Providence qui en a fixé le cours (4); et qui, en nous plaçant sur la terre, nous a imposé,

---

(1) Quid tandem mors est ? idipsum quod vestimentum exuere. Tanquam vestimentum enim corpus animæ circumdatum est ; et hoc, ad breve tempus, per mortem depositum, clarius iterum resumemus. *S. Jo. Chrys. hom. 5, n. 3. Opp. to. 2 pag. 64.*

(2) Audemus et bonam volontatem habemus magis peregrinari a corpore et præsentes esse ad Dominum. *II ad Corinth. c. 5, v. 8.* Infelix ego homo ! Quis me liberabit de corpore mortis hujus ? *ad Rom. c. 7 v. 24.* Præcipe in pace recipi spiritum meum ; expedit enim mihi mori magis quam vivere. *Tobias, c. 3, v. 6.*

(3) Qui non gemit peregrinus non gaudebit civis, quia desiderium non est in illo. *S. Aug. in psalm. 148. n. 4.* Nondum cœpit esse amator Dei : nondum cœpit suspirare tanquam peregrinus. *idem in psalm. 85, n. 11.*

(4) St. Augustin insiste beaucoup sur ce devoir; et il combat de la manière la plus forte, le suicide, de quelques prétextes qu'on prétende le couvrir, dans plusieurs endroits du traite de la cité de Dieu et dans le premier livre de son ouvrage contre Gaudence (*Opp. to. 9*). Plusieurs philosophes payens se sont également élevés con-

pour le tems où elle a décidé que nous l'habiterions, des obligations à remplir. En effet, la volonté divine et la Religion qui nous la fait connoître, ne nous permettent pas d'être oisifs sur la terre et d'y laisser couler nos jours dans une molle inaction (1). Nous avons la divinité à honorer, notre ame à cultiver. Nous devons nos services, l'emploi de nos forces et de nos talens à notre patrie, à nos concitoyens, à notre famille, à tous nos semblables (2); refuser le travail, c'est perdre le droit aux ali-

---

tre le suicide par les motifs que je touche ici. Voyez Macrobe sur le songe de Scipion, liv. 1, v. 13. Tacite dit : *majore animo tolerari adversa quam relinqui.* Hist. lib. 2, c. 46.

(1) Prorsus necesse est eum qui Deo placere velit, hund quaquam sectari vitam mollem, remissam ac dissolutam, sed laboriosam multisque sudoribus plenam. *S. Jo. Chrys. homil. de Lazaro 32. n. 9. Opp. to. 1, p. 750.*

(2) Providentes bona non tantum coram Deo sed etiam coram omnibus hominibus. *Ad Rom. c. 12, v. 7* Operam detis ut quieti sitis et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris sicut præcepimus vobis. *I. ad Thessal. c. 4, v. 11.* Audivimus inter vos quosdam ambulare inquietè, nihil operantes, sed curiosè agentes... Iis autem qui ejusmodi sunt denunciamus et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent. *II. ad Thessal. c. 3, v. 11 et 12.* Domum suam regere et mutuam vicem reddere parentibus, hoc acceptum est coram Deo... Si quis autem suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit et est infideli deterior. *I. ad Timot c. 5, v. 4 et 8.* Operemur bonum ad omnes. *Ad Galat. c. 6, 8 et 10.* Semper quod bonum est sectamini in invicem et in omnes. *I. ad Thessal. c. 5, v. 15. Toutes les épîtres des Apotres sont pleines de ces leçons.* Bonum virum oportet omnes suos actus ad communem utilitatem dirigere (juxta litteram textûs Græci) *S. sanc. Jo. Chryst. hom. de S. Babyla cont. Jul. 8. Opp. to 2, p. 547.*

mens (1). Le sage emploi de chacune de nos heures doit ajouter un dégré à la félicité que nous espérons. Ainsi est reglé l'usage de tous les instans de notre vie mortelle.

Béni soit celui qui sera le plus voisin du commencement d'une vie nouvelle; celui où j'entendrai les portes de l'éternité s'ouvrir! O mon ame, réjouis-toi dans la contemplation de ce moment heureux! Aurois-tu des regrets? Qu'est-ce que tu abandonnes? des choses périssables, des satisfactions frivoles : et vois à quels combats, à quels périls, à quels maux tu échappes. Aurois-tu des inquiétudes? Tu n'as subsisté toi et les tiens que par les soins de la Providence. Tu disparois : la Providence reste; et imagines-tu qu'elle n'ait pas en sa main d'autres instrumens aussi bons que tu pouvois l'être, pour procurer aux tiens les avantages que tu leur desires? Recommandes-les à Dieu; et quittes-les sans sollicitude. Aurois-tu des craintes sur ton sort éternel? la mémoire de tes fautes t'agiteroit-elle? Souviens-toi qu'il t'a été pardonné à proportion de la sincérité de ton amour (2). Des terreurs doivent-elles troubler un enfant que son père appelle vers lui? Tu paroîtras devant ton juge, mais ce juge est ton rédempteur et ton intercesseur (3); tu te

(1) Si quis non vult operari, nec manducet. *II. ad Thessal. c. 3, v. 10.*

(2) Remittuntur ei peccata multa, quia dilexit multum. *Luc. c. 7, v. 47.*

(3) Quis est qui condemnet? Christus Jesus : qui mortuus est, imo qui et resurrexit; qui est ad dexteram Dei; qui etiam interpellat pro nobis. *ad Rom. c. 8, v. 34.*

présenteras à lui son signe sur le front, son amour dans le cœur. Il ne perdra pas celui à qui il a donné de l'aimer sans partage.

CAMUS.

Additions au texte et aux notes.

Page 3. Ce que j'ai dit, dans cet endroit, en particulier de la constitution de 1791, et, en général, de toute autre constitution propre à une république, où les principes de la loi naturelle sont respectés, je le dis spécialement de la constitution arrêtée le 5 fructidor, an troisieme de la république française, ou 22 août 1795, vieux style.

Page 9 et suiv. J'ai annoncé dans la note, que Cicéron avoit montré de la foiblesse dans son exil.

Nous avons les lettres écrites qu'il écrivoit alors, et c'est d'après leur texte que nous jugeons des sentimens qui accabloient son ame. Les écrits et les lettres d'un autre personnage célèbre, dont l'exil ne fut pas moins injuste, mais fut plus dur et plus long, S. Jean Chrysostôme, nous ont été également conservés. La comparaison des écrits et des lettres du second avec les lettres du premier est la preuve la plus démonstrative de la supériorité des sentimens que la Religion inspire sur ceux que donne la seule philosophie; de la différence des consolations que la Religion fournit à l'homme souffrant, et de celles que lui offre la sagesse humaine.

Cette même note, quoiqu'elle paroisse peut-être déjà trop étendue, seroit susceptible d'un développement plus considérable pour accumuler les preuves de l'in-

suffisance de la doctrine des philosophes qui n'ont pas été éclairés de la lumière de la révélation, ou qui l'ont rejettée lorsqu'elle se présentoit à eux. Gellert a traité cette question dans la troisième et quatrième lettres de ses Leçons de morale, où il examine la doctrine des philosophes sur l'existence de Dieu et sur la nature de l'ame; et montre la supériorité de la révélation sur la raison. On peut consulter encore un ouvrage imprimé à Paris en 1787, sous le titre d'*Exposition succincte et comparaison de la doctrine des nouveaux et des anciens philosophes.* On y voit que les hommes ont été dans tous les temps, la dupe des mêmes erreurs lorsqu'ils ont voulu se fier uniquement aux lumières incertaines de leur foible raison.

Page 16, addition à la note 1. Je pose ici, d'après l'Evangile et les SS. Pères, les principes qui sont la base de la tolérance chrétienne. Les conséquences de ces principes n'ont pas été par-tout et toujours assez connues, et cette ignorance a produit de très-grands maux. Quelquefois les chefs de l'Eglise ou les princes chrétiens ont usé contre ceux qui ne leur étoient pas unis par les sentimens d'une même foi, de violences et de persécutions. D'un autre côté, les personnes qui, étant étrangères à la Religion chrétienne, ne la connoissoient qu'imparfaitement, ont jugé de ses règles d'après les fautes de ses chefs ou de ses membres; ils l'ont accusée d'être une secte cruelle et persécutrice. Ce faux préjugé la leur a fait détester autant que la vérité connue la leur auroit fait aimer.

La question de la tolérance ecclésiastique et civile a été autrefois peu traitée en France; et losqu'on a pro-

posé des questions qui s'y rapportoient, rarement on les a bien discutées. Les Allemands ont été plus heureux que nous à cet égard. Barthel, célèbre professeur dans l'Université de Würtzbourg, avoit présenté quelques vérités sur cette matière, dans deux ouvrages sur la liberté que la loi divine et les loix de l'empire laissent relativement à l'exercice de la Religion, imprimés en 1764, et recueillis dans la collection de ses œuvres; mais un Ecclésiastique, comte de l'empire, Thadée de Trauttmansdorf, aujourd'hui Evêque de Kœniggratz, a fait, dans le temps qu'il étoit Chanoine d'Olmutz, et encore étudiant au collége de Pavie, un traité plus complet sur cette matière. On ne peut trop en méditer les principes, et on suit l'auteur avec autant de facilité que de satisfaction dans les conséquences qu'il en déduit. Par-tout il s'accompagne des autorités de l'Evangile, des Pères et de l'Histoire Ecclésiastique. La seconde édition de son livre a été publiée à Pavie en 1783, 236 pages *in*-12. Il est écrit en latin.

Trauttmansdorf écarte d'abord les scrupules des ames timides en leur faisant voir que tolérer n'est ni approuver, ni même permettre dans le sens strict et précis : c'est seulement se taire sur l'objet en lui-même, et en même-temps empêcher qu'à l'occasion de cet objet, les personnes qui sont d'opinions opposées n'exercent, les unes à l'égard des autres, des actes de violence, ou ne se refusent les secours mutuels qu'on a droit d'attendre réciproquement lorsqu'on vit en société. Si l'on ne peut pas faire triompher la vérité par la seule voie capable de l'établir, la conviction, il faut au moins maintenir la concorde et la tranquillité publique. En même-

temps l'auteur réfute ceux qui confondant la tolérance avec *l'indifférentisme*, la blâment comme si elle mettoit la vérité au niveau de l'erreur, ou en abusent pour ne rien croire sous le prétexte de ne rien condamner.

Après avoir décrit exactement la tolérance, on montre qu'il n'est pas seulement licite, mais souvent de devoir étroit pour l'Eglise, de tolérer les erreurs qu'elle désapprouve et les personnes dont elle condamne les opinions. Cette thèse est établie par les principes et affermie par une chaine d'exemples de tous les âges. Trauttmansdorf ne parle du pouvoir que des supérieurs intolérans se sont arrogé pour punir, ou du crédit dont ils se sont servis pour faire punir lès erreurs, qu'en plaçant l'un et l'autre en opposition avec les principes de l'Evangile, les leçons de Jésus-Christ, les exemples des Evêques les plus révérés.

Toute cette première partie du livre traite de la tolérance écclésiastique, ou de celle qui a lieu de la part de l'Eglise; dans une seconde, il est question de la tolérance civile, c'est-à-dire, de celle qui a lieu de la part du prince ou du magistrat séculier. Le prince est-il chrétien, et veut-on le considérer sous ce rapport? Ses devoirs sont tracés par ce qui a été dit des règles de l'Evangile sur cette matière. Ne le considère-t-on qu'en la qualité de prince? sa puissance ne s'exerce que sur les actes extérieurs qui importent à la tranquillité publique. Il ne sauroit forcer la pensée; faire croire ce dont on n'est pas persuadé; et le bien de l'état ne peut pas l'autoriser à employer une contrainte propre à produire seulement des fourbes et des hypocrites.

Tels sont les principes sous lesquels on vit dans une grande partie de l'Allemagne.

Page 30. Je nomme ici deux ouvrages qu'il faut faire connoître avec plus de détail. Ils ne sont pas, le second même, autant répandus qu'il seroit avantageux à la connoissance de la vérité.

Voici la notice que Ladvocat donne de Holden, dans son dictionnaire. « Henri Holden, natif d'Angleterre,
» après avoir enseigné en plusieurs Universités, vint à
» Paris, et y fut reçu docteur de Sorbonne en 1646. Il
» s'acquit beaucoup de réputation par sa probité et par
» ses ouvrages, et mourut en 1662. On a de lui un livre
» composé en latin, intitulé *l'Analyse de la Foi*, qui
» est excellent, et qui comprend, en peu de mots, toute
» l'économie de la Religion. «

L'édition que j'ai lue est de Cologne, en 1655, 1 vol. *in*-12. On a imprimé à la suite de *l'Analyse de la Foi*, un petit traité d'Holden sur *le schisme*.

Holden a écrit dans la vue de rappeller à la concorde les chrétiens divisés de sentimens les uns avec les autres. Deux causes lui ont paru faire naître et fomenter ces divisions. La première, est qu'on ne distingue pas assez: soit les vérités révelées et qui forment la foi catholique, des opinions des théologiens; soit les institutions divines et apostoliques, des constitutions du pape et des Evêques; soit les fautes pour lesquelles on peut être justement exclus de la communion Ecclésiastique, de celles qui ne méritent pas l'anathême. La seconde est l'opiniâtreté et la chaleur avec laquelle les théologiens soutiennent les idées qu'ils ont ou conçues ou adoptées: n'hésitant pas de traiter publiquement d'hérétique quiconque ne partage pas leur manière de penser.

Pour détruire ces deux sources de divisions, Holden

traite, dans un premier livre, de la Foi en général et de ses fondemens : il traite dans un second, des articles de la foi chrétienne et catholique, spécialement dans la vue de distinguer ce qui est essentiellement article de foi de ce qui ne l'est pas. Il examine sur chaque objet successivement ce qu'il est indipensable de croire, et ce qui est laissé libre à la diversité des opinions.

Holden après avoir considéré, quant à la Religion, l'homme indépendamment de son état de membre d'une société civile, a jugé intéressant de le considérer dans l'état de société auquel sa nature le porte. Là, il établit que les hommes étant naturellement libres, aucun n'étant par sa nature supérieur à un autre, nulle supériorité, nulle magistrature légitime dans un état ne peut résulter que de la volonté libre de la majorité des membres de la société; que le magistrat civil une fois établi de cette manière, il est de précepte divin de lui obéir; qu'on ne peut s'y refuser sans contrarier la loi divine et la loi naturelle : obéissance néanmoins qui doit toujours être éclairée par la raison, laquelle non-seulement assure le droit, mais même peut imposer quelquefois le devoir de résister à l'oppression.

L'objet du traité sur le schisme est de prouver que ce sont les protestans et non les catholiques qui se sont séparés de la souche commune qui les avoit autrefois nourris les uns et les autres.

La première édition de cet ouvrage avoit paru à Paris en 1652, munie de l'approbation solemnelle de deux théologiens.

Bossuet écrivit l'exposition de la doctrine catholique dans le même esprit que Holden, de ramener les chré-

tiens à l'unité. Persuadé que la doctrine catholique n'avoit jamais été bien entendue par les prétendus réformés et que les auteurs de leur schisme avoient grossi les objets afin d'exciter leur haine, il s'attacha à leur proposer la foi catholique dans sa pureté et dégagée de tout ce qui ne lui appartient pas essentiellement. Il réussit tellement dans ses vues, que plusieurs copies de son ouvrage s'étant répandues avant qu'il fut imprimé, on entendit les gens les plus sages parmi les protestans dire presque par-tout, que si cet ouvrage étoit approuvé, il lèveroit à la vérité de grandes difficultés, mais que l'auteur n'oseroit jamais le rendre public, ou que s'il l'entreprenoit il n'éviteroit pas la censure de toute sa communion. Cependant bientôt après l'ouvrage parut imprimé, en 1671, pour la première fois, avec l'approbation de plusieurs Evêques; et, depuis cette première édition jusqu'en 1716, il y en eut douze éditions, revêtues des approbations les plus formelles des Evêques, des Théologiens et du Pape même. C'est là, c'est dans tous les écrits de Bossuet qu'il faut étudier la Religion catholique; et l'on est bien dans le cas de dire à la plupart de ceux qui s'en éloignent, qu'ils ne haïssent notre doctrine que parce qu'elle ne leur a jamais été montrée dans son état naturel.

Page 32, *notes* 1 *et* 2. De la licence avec laquelle on a disserté sur des matières inaccessibles à la raison seule, est venu l'entêtement produit par l'orgueil d'une fausse science, et la facilité coupable à condamner aussi hardiment que durement ses adversaires.

Trauttmansdorf propose dans le traité que j'ai déjà indiqué, d'excellentes réflexions sur ce sujet. Il n'y a

rien de plus contraire, dit-il, à l'esprit de l'Eglise que la démangeaison de disputer et d'ergoter sur les matières de foi. Ce mal, au moins, devroit être supporté en patience comme une des misères de l'homme dans cette vie; et ce n'est pas une petite partie de la prudence des chefs de l'Eglise, d'agir alors avec lenteur et circonspection, sans se hâter de prononcer les anathêmes que les parties sollicitent les unes contre les autres. La charité doit retenir la main des Pasteurs, de crainte qu'en la portant sur des plaies trop vives, ils ne causent de nouvelles déchirures. L'Eglise, dans ses plus beaux siècles, ne s'est point écartée de cette salutaire modération, seule capable d'éteindre les incendies, et de donner moyen à la charité de tout réunir dans le sein de l'unité.

Addition à la note 1 de la page 36. La manière dont le philosophe chrétien considère sa position dans cette vie, ne le rend pas inutile à la société ni étranger aux affaires dont les hommes s'occupent. Certainement il n'est pas nécessaire d'être arrivé à un âge mûr pour ne plus s'amuser à construire des châteaux de cartes. On regarderoit comme un supplice d'être condamné à n'avoir d'autre occupation. Néanmoins si un homme, arrivé à la maturité de l'âge, a de jeunes enfans, il fera quelquefois distraction à ses affaires ou à ses études pour montrer à ses enfans comment ils peuvent s'amuser de châteaux de cartes, et d'en construire avec eux. Il leur dira qu'ils ont bien fait lorsqu'ils auront réussi à les élever à une certaine hauteur. S'il naît quelques disputes entre ses enfans, sur le partage et la possession des cartes, il terminera la querelle en déci-

dant du droit de chacun. Voilà ce que l'amour qu'il porte à ses enfans, l'engage à faire.

Et c'est le tableau de la conduite du chrétien. Il connoît parfaitement la futilité des objets dont la plupart des hommes s'occupent. Il sait que, par eux-mêmes, ces objets ne méritent nullement son application; il regrette le tems qu'il leur a donné avant d'être instruit des vérités qui ont rétabli son ame dans le rang et la dignité qui lui sont propres. Mais l'amour dont il est pénétré à l'égard de tous les hommes, la compassion qu'il a pour leur foiblesse l'engage à s'occuper avec eux de leurs châteaux de pierre et de marbre, de leurs terres, de leurs animaux, de leurs possessions, en un mot, de ce qu'ils appellent leurs affaires. Il les conseille; il les aide dans leur administration; il les concilie; il juge leurs procès. Il est à eux et non à leurs affaires, comme un père est à ses enfans et non à leurs cartes.

De l'Imprimerie-Librairie Chrétienne,
rue Saint-Jacques, N°. 278 et 279.